

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1347

26 mai 2014

SOMMAIRE

Adecoagro S.A.	64632	Hausmeeschter Service S.à r.l.	64639
A.I.O.F. Holding S.A.	64635	Hera Ermac	64653
Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs Romain SIEBENAL- LER et Fils	64654	High Field Luxembourg S.A.	64636
Avolon Investments S.à r.l.	64633	HK Compounding GmbH	64653
B&B Platinum SPF	64633	Ison Holding S.à r.l.	64653
BGC Re	64615	Linea 3 SA	64642
Big Mountain S.A.	64633	Lions Gate International Motion Pictures S.à r.l.	64620
Branch Office of Skarbonka Spółka Z Ogra- niczona Odpowiedzialnoscia	64620	Luxornim	64655
B.R.F. S.A.	64636	Marathon Les Grandes Jorasses	64629
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.	64641	Monde Avenir	64656
Chartrose SC	64655	Oterna II S.à r.l.	64656
Domaine de la Couronne de Chêne S.A.	64633	Shangri-La Hotels (Europe)	64610
Enzoot Group S.A.	64631	SKMCom Two S.à r.l.	64612
Eurotrans Services S.A.	64641	Société des Cadres EIS S.A.	64632
Evergreen S.A.	64619	Sparinvest	64632
Fidinam Services et Participations S.A. ..	64653	STAM Participations S.à r.l.	64636
FPM Capital S.A.	64634	Staples Canada Luxco II S.A.	64613
Global Bond Series VI, S.A.	64635	STERIS Luxembourg Finance S.à r.l.	64642
Grauten S.à r.l.	64633	Styron Finance Luxembourg S.à r.l.	64616
Gunnebo Luxembourg S.à r.l.	64656	Tech Data Lux Finance S.à r.l.	64619
		Tetra-SI Group S.A.	64642
		Theta Phi S.à r.l.	64632

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

—
In the year two thousand and fourteen on the twelfth day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary residing in Luxembourg undersigned acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, who will be keeping the original of this deed,

There appeared:

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EC-17607, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as the Sole Shareholder of SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 24 April 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on 13 July 2007 (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Ms Flora GIBERT, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 18,300,000.- (eighteen million and three hundred thousand Euros) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of EUR 164,300,000.- (one hundred sixty four million and three hundred thousand Euros) to EUR 182,600,000.- (one hundred eighty two million and six hundred thousand Euros) by the creation and issue of 1,830,000 (one million eight hundred and thirty thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, by contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in the new shares by contribution in cash for the new 1,830,000 (one million eight hundred and thirty thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 18,300,000.- (eighteen million and three hundred thousand Euros) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital is fixed at EUR 182,600,000.- (one hundred eighty two million and six hundred thousand Euros) represented by 70,000 (seventy thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 40,000 (forty thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 400,000 (four hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 7,500,000 (seven million five hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 8,950,000 (eight million nine hundred and fifty thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and 1,300,000 (one million three hundred thousand) Class E ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each. The holders of the shares are together referred to as the "shareholders".

Each class of shares follows a specific investment of the Company and each class of shares may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares. This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares will be linked to a particular targeted investment.

The conditions and methods of redemption of the shares so issued are fixed as follows:

1) Redemption can only take place through distributable sums whose amount cannot exceed those of the results of the last closed financial year or of an interim balance sheet duly approved, increased by the profits carried but reduced by losses carried forward and sums to be put into reserves according to the law and the present by-laws of the Company, and only if the net asset resulting from this closing is not and shall not become, as results of such a redemption, lower than the amount of the share capital, increased by reserves the law or the by-laws of the Company do not allow to distribute.

2) An amount equal to the nominal value of all redeemed shares must be included into a reserve, which cannot, except in case of reduction of the share capital, be distributed to the shareholders; this reserve can only be used in order to increase the share capital by incorporation of reserves.

3) When, as a result of redemption, the payment of a premium in favour of the shareholders is contemplated, such premium can only be deducted from the distributable sums whose or the amount of which is fixed by point 1) of this article.

4) The redemption price of the redeemable shares composing the class of shares whose redemption is contemplated depends on the profit realised on the investment financed by this class of shares, taking into consideration the limits described here above.

5) Each redemption is subject to a publication into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (6,500 EUR).

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, empêché lequel aura la garde des présentes minutes,

A comparu

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, immatriculée sous le numéro EC-17607, (l'«Associé Unique»).

En qualité d'Associé Unique de SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (la «Société»);

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Madame Flora Gibert, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.300.000,- (dix-huit millions trois cent mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 164.300.000,- (cent soixante-quatre millions trois cent mille Euros) à EUR 182.600.000,- (cent quatre-vingt-deux millions six cent mille Euros) par la création et l'émission de 1.830.000 (un million huit cent trente mille) nouvelles parts sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvelles de la façon suivante:

- au moyen d'un apport en numéraire, pour les nouvelles 1.830.000 (un million huit cent trente mille) parts sociales de Catégorie C de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 18.300.000,- (dix-huit millions trois cent mille Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 182.600.000,- (cent quatre-vingt millions six cent mille Euros) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 40.000 (quarante

mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 400.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros), 7.500.000 (sept millions cinq cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros), 8.950.000 (huit millions neuf cent cinquante mille) parts sociales de Catégorie D avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) et 1.300.000 (un million trois cent mille) parts sociales de Catégorie E avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros). Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

Chaque catégorie de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les parts sociales ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société.

Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société.»

Les conditions et les méthodes de rachat des parts sociales sont fixées comme suit:

1) Le rachat ne peut être réalisé que par des sommes distribuables dont le montant ne peut excéder le montant des résultats réalisés du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés ou d'un état comptable intérimaire dûment approuvé, augmenté des bénéfices reportés et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que si l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels approuvés/ de l'état comptable intérimaire n'est pas, ou ne deviendrait pas, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

2) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves;

3) Lorsque, suite au rachat, le versement d'une prime en faveur des actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément au point 1) de cet article;

4) Le prix de rachat des parts sociales de la catégorie de parts sociales dont le rachat est prévu dépend du bénéfice réalisé sur l'investissement financé par cette catégorie de parts sociales, prenant en considération les limites décrites ci-dessus.

5) Chaque rachat fait l'objet d'une publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Version prépondérante

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 mars 2014. Relation: LAC/2014/11907. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014042360/153.

(140048664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

SKMCom Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043609/9.

(140049787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Staples Canada Luxco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 156.121.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Staples Canada Luxco II S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger drawn up on 8 October 2010, having its registered office at 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.121 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2545 page 122125 dated 23 November 2010 (the "Company"). The Articles have been amended for the last time on 29th January 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary and not yet published in the Mémorial.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman, Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed and the Meeting elected as scrutineer Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *in varietur* with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the (i) 149,757 ordinary shares, with voting rights attached, representing all the ordinary shares of the Company and (ii) 3 preferred non-voting shares, recovering their voting rights representing the whole share capital of the Company are represented. The Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting can validly decide on all the items of the below agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint Staples International B.V. as liquidator of the Company (the "Liquidator").
3. To determine the powers of the Liquidator.
4. Miscellaneous.

The Meeting, declares and requests the undersigned notary to act that:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Meeting resolves, in accordance with article 21 of the Articles, to appoint as liquidator of the Company, Staples International B.V., a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) incorporated under the laws of The Netherlands, having its seat (*statutaire zetel*) in Amsterdam, The Netherlands and its registered office at Hoogoorddreef 62, 1101 BE Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, and registered with the Dutch Commercial Register (*Handelsregister*) under number 33010634 (the "Liquidator"), which has accepted such mandate.

Third resolution

The Meeting resolves that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorisation of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute to the shareholders an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Staples Canada Luxco II S.A., une société anonyme luxembourgeoise constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger en date du 8 octobre 2010, ayant son siège social au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.121 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 23 novembre 2010 numéro 2545, page 122125 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2014 par un acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

L'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") élit comme président Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur, Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'Assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que (i) 149,757 actions ordinaires avec droit de vote attaché représentant toutes les actions ordinaires de la Société et (ii) 3 actions de préférence sans droit de vote, recouvrant leurs droits de vote représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées.

Les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour en avance et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Décider la dissolution et liquidation de la Société.
- 2) Nommer Staples International B.V. en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").
- 3) Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.
- 4) Divers.

L'Assemblée déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, conformément à l'article 21 des Statuts, de nommer comme liquidateur de la Société, Staples International B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas et son siège social statutaire à Hoogoorddreef 62, 1101 BE Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce néerlandais (Handelsregister) sous le numéro 33010634 (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs et compensations comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer aux Associés une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée est close.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille Euro (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 février 2014. Relation: LAC/2014/5115. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014042343/148.

(140048585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

BGC Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.134.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044387/11.

(140051477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Styron Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.025.001,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 151.012.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-seventh day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Styron Finance Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.012 and having a share capital of twenty-five thousand one United States dollars (USD 25,001.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 480 of March 5, 2010. The articles of associations of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on August 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2732 of October 31, 2013.

THERE APPEARED:

Trinseo Materials Operating S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 153.586 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

- I. The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.
- II. The Company's capital is presently set at twenty-five thousand one United States dollars (USD 25,001.-) represented by twenty-five and one (25,001) shares in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.
- III. The agenda of the Meeting is as follows:
 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand one United States dollars (USD 25,001.-) represented by twenty-five and one (25,001) shares in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to ten million twenty-five thousand one United States dollars (USD 10,025,001.-) by way of the issue of ten million (10,000,000) new shares of the Company with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.
 2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above;
 3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above;
 4. Amendment to the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares' register of the Company; and
 5. Miscellaneous.
- IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.
- V. The appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand one United States dollars (USD 25,001.-) represented by twenty-five and one (25,001) shares in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to ten million twenty-five thousand one United

States dollars (USD 10,025,001.-) by way of the issue of ten million (10,000,000) new shares of the Company with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribes for ten million (10,000,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to ten million United States dollars (USD 10,000,000.-).

The contribution in cash in an amount of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) is fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) is at the disposal of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at ten million twenty-five thousand one United States dollars (USD 10,025,001.-), represented by ten million twenty-five thousand one (10,025,001) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares' register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately five thousand euro (EUR 5,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Styron Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.012 et ayant un capital social de vingt-cinq mille un dollars américains (USD 25.001,-). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 480 du 5 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2732 du 31 octobre 2013.

A COMPARU:

Trinseo Materials Operating S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.586 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq mille un dollars américains (USD 25.001,-) représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille un dollars américains (USD 25.001,-) représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à dix millions vingt-cinq mille un dollars américains (USD 10.025.001,-) par l'émission de dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

5. Divers.

IV. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et par conséquent renonce aux droits et formalités de convocation à l'Assemblée.

V. La partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille un dollars américains (USD 25.001,-) représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à dix millions vingt-cinq mille un dollars américains (USD 10.025.001,-) par l'émission de dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription et libération

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-).

L'apport en numéraire d'un montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) est entièrement alloué au compte capital social de la Société.

Le montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à dix millions vingt-cinq mille un dollars américains (USD 10.025.001,-), représenté par dix millions vingt-cinq mille une (10.025.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de

substitution, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014042347/181.

(140048716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Evergreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 6, Z.A.R.E. Est.

R.C.S. Luxembourg B 32.961.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043292/9.

(140049656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Tech Data Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.420.

Il résulte des résolutions signées de l'associé unique de la Société du 21 mars 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Madame Florence, Marie, Anne Rao en tant que gérant B de la Société avec effet au 21 mars 2014;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Madame Martha Caballero, née le 12 novembre 1981 à Nuevo Leon, Mexique, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat au 21 mars 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Madame Martha Caballero, gérant B;

* Monsieur Scott William Walker, gérant A;

* Monsieur Jeffery P. Howells, gérant A;

* Monsieur Charles Dannewitz, gérant A;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano, gérant B; et

* Monsieur Jacob Mudde, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014043632/26.

(140049987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Branch Office of Skarbonka Spółka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.670.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014044204/11.

(140049824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Lions Gate International Motion Pictures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 185.480.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of February.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lions Gate Entertainment Corp., a corporation incorporated and organized under the laws of British Columbia, Canada, having its registered office at 1055 West Hastings Street, Suite 2200, Vancouver, British Columbia V6E 2E9, and registered with the Companies Register of British Columbia under number BC0786966,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lions Gate International Motion Pictures S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers (the Class A Manager(s)) and one or several class B managers (the Class B Manager(s)).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after

the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Managers, at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits.

They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to declare the interim dividends and allow the distribution of such interim dividends (in cash or in kind) as the Board deems appropriate; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of March 2015.

Subscription and payment

Lions Gate Entertainment Corp., represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to appoint the following persons as Class A Manager and Class B Manager with immediate effect and for an undetermined period:

Class A Manager:

James Barge, born on 3 August 1955 in Georgia, USA, professionally residing at 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404, USA.

Class B Manager:

David Catala, company director, born in Gent, Belgium, on 08 January 1979, professionally residing at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour de février,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lions Gate Entertainment Corp., une société constituée et régie selon les lois de la Colombie Britannique, Canada, ayant son siège social au 1055 West Hastings Street, Suite 2200, Vancouver, Colombie Britannique V6E 2E9, et immatriculée au Registre de Sociétés de Colombie Britannique sous le numéro BC0786966,

représenté ici par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lions Gate International Motion Pictures S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par

la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) elle dispose de suffisamment de réserves distribuables à cet effet; ou
- (ii) le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés décident de nommer des gérants de deux différentes classes, i.e. un ou plusieurs gérants de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et un ou plusieurs gérants de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil seront valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B vote en faveur de la résolution. Les résolutions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) A moins que les résolutions ne soient adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Circulaires des Associés). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit au détenteur à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil.

Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la requête de tout gérant ou d'associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Lorsque des décisions doivent être adoptées par écrit, le Conseil doit envoyer le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et retournent leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Circulaires de Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité indiquées ci-dessus et porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique seront consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente-et-un (31) mars de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit préparer le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société doivent être affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires doivent être établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, le Conseil doit décider de déclarer des dividendes intérimaires et permettre la distribution de ces dividendes intérimaires (en numéraire ou en nature) comme le Conseil le jugera approprié; et

(iv) en prenant en considération les actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne ne doivent pas être menacés par la distribution des dividendes intérimaires.

Si les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop perçu à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen électronique de communication.

16.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, peuvent apparaître sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par ces Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) mars 2015.

Souscription et libération

Lions Gate Entertainment Corp., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes nature qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant de Classe A et Gérant de Classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A:

- James Barge, né le 3 août 1955 en Georgie, Etats-unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle au 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404, Etats-unis d'Amérique;

Gérant de Classe B:

- David Catala, directeur de société, né à Gent, Belgique, le 8 janvier 1979, ayant sa résidence professionnelle au 65 boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014042185/490.

(140049138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Marathon Les Grandes Jorasses, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 179.890.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of February,
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Marathon Les Grandes Jorasses Fund SCA SICAV-SIF (the Company), a partnership limited by shares (société en commandite par actions), organised as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2611 dated 19 October 2013 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 179.890. The articles of association of the Company (the Articles) have been fully restated by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°254 dated 29 January 2014.

The Meeting is chaired by Christophe Boyer, avocat, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Christophe Boyer, avocat, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. At least one-half of the share capital is present or represented, and the number of shares held by the present or represented shareholders are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the one (1) management share and the forty-one (41) ordinary shares of the Company, representing at least one-half of the share capital of the Company of an amount of forty-two thousand US dollars (USD 42,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting and that the Meeting can validly decide on all items included in the agenda and which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

- (1) Deletion of article 11.10 of the Articles;
- (2) Subsequent renumbering of current article 11.11 of the Articles in article 11.10;
- (3) Powers and authorisations; and
- (4) Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting adopted by at least two-third of the votes cast the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to delete article 11.10 of the Articles.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to renumber current article 11.11 of the Articles in article 11.10.

Third resolution

The Meeting resolves to empower and authorize any manager of Marathon Les Grandes Jorasses GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 179.895, and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), all acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolutions and to sign and execute any document in connection therewith.

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de février,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Marathon Les Grandes Jorasses Fund SCA SICAV-SIF (la Société), société en commandite par actions, sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 juillet 2013, publié au Mémorial C, n°2611 du 19 octobre 2013 et immatriculée au Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro B 179.890. Les statuts de la Société ont été intégralement refondus par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 juillet 2013, publié au Mémorial C, n°254 du 29 janvier 2014.

L'Assemblée est présidée par Christophe Boyer, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Gianpiero SADDI, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Christophe Boyer, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. La moitié du capital social au moins est présente ou représentée, et le nombre d'actions détenues par les actionnaires présents ou représentés est indiqué dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence qu'une (1) action de commandité et quarante et une (41) actions ordinaires, représentant au moins la moitié du capital social de la Société d'un montant de quarante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.000) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Suppression de l'article 11.10 des Statuts;

(2) Renumérotation subséquente de l'actuel article 11.11 des Statuts en article 11.10;

(3) Pouvoirs et autorisations; et

(4) Divers.

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris aux deux tiers des droits de vote au moins les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 11.10 des Statuts.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de renuméroter l'actuel article 11.11 des Statuts en article 11.10.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de Marathon Les Grandes Jorasses GP, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 179.895 et dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet aux résolutions précédentes et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Estimation des frais

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version en langue française. Sur requête desdites parties comparantes et en cas de discordances entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

Dont acte, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Boyer, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. LAC/2014/8311. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014042216/126.

(140048383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Enzoot Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.459.

Par la présente, je résilie, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur que j'ai auprès de la société ENZOOT GROUP S.A. immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B-154.459 et domiciliée au 182 route d'Arlon L-8010 Strassen.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Guillaume BERNARD

Expert-comptable

Référence de publication: 2014044980/13.

(140051228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Société des Cadres EIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

Le bilan au 30/11/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043612/10.

(140049908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a changé et est depuis le 13 mars 2014 au Vertigo Naos Building, 6, Rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014044974/14.

(140051219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Theta Phi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.639.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de classe B RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014043627/15.

(140049379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Sparinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 83.976.

Suite à la démission, en date du 15 février 2014, de Monsieur Dirk SCHULZE du Conseil d'Administration de SPARINVEST, il est à noter que Monsieur Dirk SCHULZE démissionne également de sa fonction de délégué à la gestion journalière de SPARINVEST à cette même date.

Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2014.

Pour SPARINVEST

SICAV

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014043617/15.

(140049251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Domaine de la Couronne de Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 94.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043867/9.

(140050690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Big Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014043798/11.

(140050557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 121.245,31.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2013.

Référence de publication: 2014043741/11.

(140050313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

B&B Platinum SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 137.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043773/10.

(140050091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Grauten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 97.940.

Extrait des résolutions de l'associé unique de Grauten S.à.r.l, prises au Luxembourg le 25 mars 2014,

Veillez noter que l'adresse de Monsieur Nathanael Weitzberg, en sa qualité d'associé de Grauten S.à.r.l., a changé au 5, Banérgatan, Lgh 1402, SE-114 56 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ganash Lokanathen.

Référence de publication: 2014043941/13.

(140050610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

FPM Capital S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 165.255.

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FPM CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165.255, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 du 18 janvier 2012, et dont les statuts ont été modifiés par le notaire prénommé, en date du 30 novembre 2011, publié au Mémorial C, en date du 15 février 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane LOMBARDI, employé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement du pouvoir de signature statutaire de sorte que la société est valablement engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

2.- Modification afférente de l'article 9 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents ou leur mandataire, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le pouvoir de signature statutaire de sorte que la société est valablement engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société sera engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»

Troisième résolution

L'assemblée décide suite au changement des pouvoirs de signatures statutaires, de confirmer aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Paula Cristina Martins LEITE DA SILVA, administratrice de société, née à Sao Sebastiao Da Pedreira (Portugal), le 28 juillet 1972, demeurant professionnellement à 4100-354 Porto (Portugal), Rua Professor Mota Pinto, 206, 9° Esq,

- Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, résidant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et

Madame Mariagrazia RINALDI, comptable, née à Monopoli (Italie), le 27 février 1976, résidant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Stéphane LOMBARDI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2014. Relation GRE/2014/1077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014043921/75.

(140050559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

A.I.O.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.560.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044317/10.

(140051144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Global Bond Series VI, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.221.

Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 mars 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 18 mars 2014;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 18 mars 2014, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Shehzaad Atchia;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour la Société

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2014043931/23.

(140050036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

High Field Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014043981/11.

(140050771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

B.R.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.004.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 24 février 2014 que Monsieur Thierry TRIBOULOT, administrateur depuis le 16 décembre 2013, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014045046/12.

(140052073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

STAM Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.619.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-six day of the month of February,
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SCS Fund LLC, a limited liability company governed by the laws of California (United States of America), having its registered office at 11150 Santa Monica Boulevard, Suite 1400, Los Angeles, California, 90025 United States of America and with Federal tax identification number 42-1608304, and

Stam Europe S.A.S., a simplified joint-stock company ("Société par actions simplifiée") governed by the laws of France, having its registered office at 35, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 414 712 687, and

Stam Invest S.A.S., a simplified joint-stock company ("Société par actions simplifiée") governed by the laws of France, having its registered office at 6, Place de la Madeleine, F-75008 Paris, registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 443 525 233,

(the "Shareholders")

Here all duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on 27 January 2014.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed, represented by their proxy holder request the notary to act that:

I. The Shareholders represent the whole corporate capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name STAM Participations S.à r.l., with registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96 619, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, Notary, residing in Luxembourg, dated October 2, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on November 22, 2003, under number 1237 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the the notary Joseph Elvinger, dated January 4, 2008, published in the Memorial on March 21, 2008, number 703.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand Euros (EUR 20,000), represented by six hundred and seventy-two (672) Class A Shares (the «Class A Shares»), and one hundred and twenty-eight (128) Class B Shares (the «Class B

Shares» and, together with the Class A Shares, the «Shares»). Each share has a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), all subscribed and fully paid-up.

First resolution

The Shareholders resolve to fully restate the article 9 of the Company's articles of association related to the management of the company, which shall henceforth read as follows:

“ 9. Management.

9.1 The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers (the “Managers”). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers”). The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

9.2 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 13 of the Articles.

9.3 In case of a Sole Manager, the Sole Manager exercises the powers devolving on the Board of Managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

9.4 In case of plurality of managers, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 11 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 9 and 11 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.”

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 11 of the Company's articles of association related to the representation of the company, which shall henceforth read as follows:

“ 11. Representation of the Company.

11.1 If the Company is managed by a Sole Manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the Sole Manager. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Sole Manager.”

11.2 If the Company is managed by several Managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two Managers or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated by any two Managers.”

Third resolution

The Shareholders resolve to accept the resignations of the following managers: (i) Mr. Etienne Marcot, born on 15 November 1961 at Quimper (France), residing at 9, cité Bauer, F-75014 Paris (France) and (ii) Mr. Stephen A. Roth, born on 21 November 1955 in State of Oregon (USA), residing at 13363 S.W. Iron Mountain Boulevard, Portland, OR. 97219 (USA) and hereby resolves to grant them full discharge for the execution of their respective mandates as of the date of the present deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

SCS Fund LLC, une société à responsabilité limitée de droit californien (Etats Unis d'Amérique), ayant son siège social à 11150 Santa Monica Boulevard, Suite 1400, Los Angeles, Californie, 90025 Etats Unis d'Amérique et avec numéro fiscal fédéral 42-1608304, et

Stam Europe S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 35, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, et enregistré au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 414 712 687, et

Stam Invest S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 6, Place de la Madeleine, F-75008 Paris, et enregistré au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 443 525 233,

(les «Associés»),

ici tous représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé, en date du 27 janvier 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les Associés, prénommés, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les Associés détiennent l'entière responsabilité limitée établie et existant au Grand Duché de Luxembourg sous le nom STAM Participations S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96619, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, Notaire, résidant à Luxembourg, daté du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), le 22 novembre 2003 sous numéro 1237 (ci-après, la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire, Maître Joseph Elvinger, daté du 4 janvier 2008 et publié au Mémorial le 21 mars 2008, numéro 703.

II. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille Euro (20.000 EUR) représenté par six cent soixante-douze (672) parts sociales de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et cent vingt-huit (128) parts sociales de Classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées.

Première résolution

Les associés décident de remplacer intégralement l'article 9 des statuts de la Société relative à la gérance de la société, qui doit se lire désormais comme suit:

« 9. Gérance.

9.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants (les «Gérants»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le(s) Gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) Gérant(s) sont révocables ad nutum.

9.2 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 13 des Statuts.

9.3 En cas de Gérant Unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

9.4 En cas de pluralité de Gérants, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 11 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 9 et 11 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 11 des statuts de la Société relatives à la représentation de la société, qui doit se lire désormais comme suit:

« 11. Représentation de la Société.

11.1 Si la Société est gérée par un Gérant Unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Gérant Unique.

11.2 Si la Société est gérée par plusieurs Gérants, la Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ou par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par deux Gérants.»

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter les démissions des gérants suivants: (i) M. Etienne Marcot, né le 15 novembre 1961 à Quimper (France), résidant au 9, cité Bauer, F-75014 Paris (France) et (ii) M. Stephen A. Roth, né le 21 novembre 1955 dans l'Etat de l'Oregon (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 13363 S.W. Iron Mountain Boulevard, Portland, OR. 97219 (Etats-Unis d'Amérique) et décident de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs à la date du présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014042374/153.

(140048933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Hausmeeschter Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4627 Differdange, 3, rue Gustave Metzler.

R.C.S. Luxembourg B 185.554.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christian SAUERWEIN, maçon, né le 22 novembre 1967 à Luxembourg, demeurant au 3 Rue Gustave Metzler L-4627 Differdange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Hausmeeschter Service S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet les travaux et les petites réparations, l'entretien, notamment le montage des garnitures préfabriqués, l'entretien de l'entourage des maisons ainsi que le jardinage et toutes sortes de travaux de conciergerie à l'exception des activités purement artisanales.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Differdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont toutes été souscrites par Monsieur Christian SAUERWEIN, prénommé, et entièrement libérées par le prédit souscripteur moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Résolutions prises par l'associé unique:

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 3, rue Gustave Metzler L-4627 Differdange.
- 2.- Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Christian SAUERWEIN, prénommé.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.SAUERWEIN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18.03.2014. Relation: LAC/2014/12568. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26.03.2014.

Référence de publication: 2014043967/108.

(140050481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014043786/12.

(140050150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Eurotrans Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 89.004.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme EUROTRANS SERVICES SA (RCS B89004) avec siège social L-3378 Livange, Centre d'Affaires le 2000, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT juge commissaire et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 4 avril 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2014043709/20.

(140049891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Linea 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.469.

Par la présente, j'ai le regret de vous faire part de ma démission au poste d'administrateur de la société LINEA 3 S.A. et ceci à partir du 1^{er} février 2014.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Tonino LUISI.

Référence de publication: 2014043711/10.

(140049625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Tetra-SI Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Strassen, 6, rue Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 164.044.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 25/03/2014

Il résulte du dit procès-verbal que:

- le siège social de la Société est transféré de 80, Rue des Romains L-8041 Strassen à 6, rue Federspiel L-1512 Strassen; Luxembourg, le 25/03/2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014043634/12.

(140049756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

STERIS Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 185.455.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25 A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 13,000 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register), here represented by Solange Wolter, with professional address at 101 rue de cents L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “STERIS Luxembourg Finance S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) represented by thirteen thousand (13,000) shares with a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains the time and the place of the meeting and a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one Category A Manager and one Category B Manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing, signed by all managers, shall have the same effect as resolutions adopted at a meeting of the board of managers. In such cases, written resolutions, can be either documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary e-mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did

not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on April 1st ends on March 31st of each year.

Art. 20. Supervision. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies' Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be)

amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”) public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company’s accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including a record of the properties of the Company and an indication of the value of the Company’s assets and liabilities and an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

Art. 22. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the sole shareholder or the shareholders, at the majority vote determined by the relevant laws, may decide that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 23. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on March 31st, 2014.

Subscription - Payment

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed declares, through to its proxy holder, to subscribe to the entirety of the thirteen thousand (13,000) new shares having a nominal of one Euro (EUR 1.-) each, to be issued, and have them fully paid up in the amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), to be fully paid-up by a contribution in kind consisting of a claim (hereafter the “Claim”) in the total amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000).

Evaluation

The value of the Claim is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000).

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Effective implementation of the contribution

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Claim is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Claim;
- (iii) the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Claim is not the object of a dispute or claim;

(v) the Claim is freely transferable with all the rights attached thereto;

(vi) all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Founding shareholder's intervention:

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l. above-named, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founding shareholder of the Company by reason of the contribution of the Claim, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Claim, and confirm the validity of the subscription and payment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at five (5).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Category A Managers:

* Mr. Michael J. Tokich, born in December 20, 1968, in Cleveland, Ohio, U.S.A., having his professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA,

* Mr. Ronald E. Snyder, born in March 27, 1948, in Akron, Ohio, U.S.A., having professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA,.

- Category B Managers:

* Mr. John Sutherland, born in December 2, 1964, in Lower Hutt, New Zealand, having his professional address at 9, rue Principale, Hostert L-6990, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Mr. Tony Whiteman, born in May 24, 1969, in Hamilton, United-Kingdom, having his professional address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Mr. Michaël Lange, born in June 28, 1964, in Scheessel, Germany, having his professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 13.00 EUR et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle au 101 rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «STERIS Luxembourg Finance S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à treize mille Euro (13.000,- EUR) représenté par treize mille (13.000) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne

peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne l'heure et le lieu de la réunion et une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conférence call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes qui doivent être signées par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ces minutes sont signés par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants produisent le même effet que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance. Dans ces hypothèses, les résolutions écrites peuvent être documentées soit dans un document unique soit dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par courriel, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou n'importe quel autre moyen de communication.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 20. Surveillance. Lorsque le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui n'ont pas à être associés de la Société.

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination et relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) peut être renouvelé dans sa / leur fonction par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, les comptes annuels de la Société seront contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, parmi les réviseurs d'entreprises agréés inscrits au registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés peuvent, à tout moment, être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décidera des termes et conditions de son / sa /leur mandat.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant un registre des propriétés de la Société et l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société et une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes des gérants (s), commissaire (s) (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 22. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, l'associé unique ou les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 23. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2014.

Souscription - Libération

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., préqualifiée déclare, par l'intermédiaire de son représentant, souscrire à la totalité des treize mille (13.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune, et qui ont toutes été entièrement libérées par apport en nature consistant en une créance (ci-après la "Créance") pour une somme totale de (13.000.-EUR).

Evaluation

La valeur de la créance est établie à treize mille Euro (13.000.- EUR).

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société par une déclaration sur la valeur de l'apport, qui a été fourni au notaire

Mise en oeuvre effective de l'apport

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) elle est la seule propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de toute charge, option, privilège et sûreté ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement cessible avec tous les droits qui lui sont attachés;
- (vi) toutes les formalités subséquentes pour la cession de la Créance requises selon la loi applicable ont été ou seront réalisées afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention de l'associé fondateur:

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, engagée en tant qu'associé fondateur de la Société en raison de l'apport de la Créance, accepte expressément la description de cet apport, son évaluation, le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et le paiement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à cinq (5).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

* M. Michael J. Tokich, né le 20 décembre 1968, à Cleveland, Ohio, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA,

* Mr. Ronald E. Snyder, né le 27 mars 1948 à Akron, Ohio, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA;

- *Gérants de catégorie B:*

* M. John Sutherland, né le 20 Décembre 1964, à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande ayant son adresse professionnelle au 9, rue Principale, Hostert L-6990, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Royaume-Uni ayant son adresse professionnelle au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Michaël Lange, né le 28 juin 1964, à Scheessel, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2014. Relation: LAC/2014/12513. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014042379/586.

(140048453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Hera Ermac, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043330/9.

(140049762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Fidinam Services et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 43.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043915/9.

(140050415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Ison Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.468,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014043996/10.

(140050419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

HK Compounding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.793.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014043983/11.

(140050568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs Romain SIEBENALLER et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7559 Bissen, ZAC Jauschwis.

R.C.S. Luxembourg B 5.686.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Cloos & Kraus Participations S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7759 Roost, ZAC Jauschwis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177711,

ici dûment représentée par ses deux gérants, savoir:

- Monsieur Romain SIEBENALLER, commerçant, demeurant à L-9188 Vichten, 16, rue Neuve; et
- Monsieur Paul SIEBENALLER, ingénieur industriel, demeurant à L-9188 Vichten, 1-A, rue Neuve.

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER", établie et ayant son siège social à L-7759 Roost/Bissen, ZAC Jauschwis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5686, (la "Société"), a été originairement constituée sous la forme juridique d'une société en nom collectif dénommée "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS", suivant acte reçu par sous seing privé en date du 28 février 1954, publié au Mémorial, Recueil Spécial, numéro 15 du 15 mars 1954,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois:

- suivant actes reçus par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Mersch:

* en date du 28 décembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 18 avril 1979;

* en date du 29 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 35 du 20 février 1981, contenant notamment la transformation en société à responsabilité limitée avec l'adoption par la Société de la dénomination sociale de "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l.";

* en date du 29 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 35 du 20 février 1981;

* en date du 29 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 373 du 11 octobre 1990, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle;

- suivant décision prise par les associés en date du 30 mai 2002, laquelle décision ayant été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1171 du 3 août 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1907 du 7 août 2013;

2) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, seule et unique associée de la Société (l'"Associé Unique"), représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale en "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs Romain SIEBENALLER et Fils" et de modifier subséquemment l'article 3 des Statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société existe sous la dénomination de "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs Romain SIEBENALLER et Fils"."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Bissen (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de compléter auprès du Registre de Commerce et des Sociétés les données relatives à l'adresse du siège social de la Société, comme indiquée ci-avant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent trente cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2014. LAC/2014/11651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043100/75.

(140049759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Luxornim, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 172.581.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043423/9.

(140049863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Chartrose SC, Société Civile.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg E 1.214.

Cession de parts sociales

Suite à un contrat de cession de parts sociales daté du 28 août 2013, il apparaît que les nouveaux actionnaires de la société Chartrose SC, dont le siège est situé au 2A / 46 route d'Eselborn à L-9706 Clervaux ont été modifiés.

Le capital social se divise désormais entre:

1) RACANICCHI Marina, né le 05/05/1965 à Rome et résidant à Viale Morosini Salvatore 6, 00045 Genzano di Roma (Italie) possédant 2550 parts

2) BRUNI Marco, né le 10/02/1969 à Rome et résidant à Via Pietro Nenni 14, 00045 Genzano di Roma (Italie) possédant 2450 parts.

Les titres cédés sont quittes et libres de toutes charges.

Le droit luxembourgeois est seul applicable à la présente convention. Tout litige lié à cette convention sera de la compétence exclusive des Tribunaux luxembourgeois.

Fait en 2 originaux à Clervaux, le 28 août 2013.

Extrait sincère et conforme

CHARTROSE SC

2A/46 Route d'Eselborn

L-9706 Clervaux

Le mandataire

Référence de publication: 2014043225/24.

(140049592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Gunnebo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 12.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014043964/10.

(140050186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Oterna II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 169.483.

Le bilan au 31.12.2013 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014043489/11.

(140049511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Monde Avenir, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8320 Capellen, 4, rue Aloyse Simon.

R.C.S. Luxembourg B 177.722.

L'an deux mil quatorze, le dix mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Claire Marie-Blanche AUMONT, agent immobilier-décoratrice, demeurant à L-6910 Roodt-sur-Syre, 18a, Route de Luxembourg,

laquelle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Monde Avenir, constituée en date du 22 mai 2013, par le notaire instrumentant, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.722, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1756, du 27 juillet 2013.

La comparante a demandé au notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique transfère le siège social vers L-8320 Capellen, 4, rue Aloyse Simon, et modifie par conséquent l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la Commune de Mamer»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués approximativement à la somme de huit cents Euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: C.AUMONT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2014. Relation: LAC/2014/11365. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043435/31.

(140049552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.